

PLAN D'ACCÈS



Données cartographiques ©2017 Google

HORAIRE ET COORDONNÉES

DÉCHETTERIE

PÉRIODE ESTIVALE
(du 1^{er} avril au 30 septembre) :
DU LUNDI au VENDREDI de 10h à 19h
SAMEDI et DIMANCHE de 9h à 19h

PÉRIODE HIVERNALE
(du 1^{er} octobre au 31 mars) :
DU LUNDI au VENDREDI de 10h à 17h
SAMEDI et DIMANCHE de 9h à 17h

JOURS FERIÉS
les horaires du week-end s'appliquent

**JOURS DE FERMETURE
DE LA DÉCHETTERIE**
1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

1 rue de l'Union
78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE
téléphone / répondeur : **01 39 68 65 35**
macarte.sitru.fr

SITRU

OUVERTURE AU PUBLIC
(bureaux fermés le week-end)
du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h30

2 rue de l'Union
78420 CARRIÈRES-SUR-SEINE
Téléphone : **01 39 15 88 74**
Fax : 01 39 15 88 41
www.sitru.fr
contact@sitru.fr



Imprimé sur papier 100% recyclé. Conception et Impression - Desbouis Gérald - RCS Evry B 963 201 330.

DÉCHETTERIE DU SITRU

GUIDE PRATIQUE



BIEN JETER, C'EST BIEN RECYCLER

CONDITIONS D'ACCÈS

304 000
HABITANTS
12 COMMUNES



L'accès à la déchetterie est **gratuit** et réservé aux particuliers munis d'une **carte d'accès et résidant dans les communes membres du SITRU**.

Les demandes de création de la carte d'accès se font uniquement en ligne ou dans les bureaux du SITRU :

www.sitru.fr (macarte.sitru.fr)

Carte envoyée par courrier

Délai à prévoir : 3 à 7 jours ouvrés.

Bureaux du SITRU (horaires au verso)

Carte demandée et délivrée sur place



LES TROIS DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR CRÉER VOTRE CARTE SONT :

- Votre pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de six mois
- Votre dernière taxe d'habitation

Si vous êtes nouvel arrivant ne disposant pas encore de votre dernière taxe d'habitation, une carte à durée limitée vous sera remise sur présentation de votre pièce d'identité, justificatif de domicile, contrat de bail ou attestation notariale selon votre cas. Pour obtenir une utilisation indéterminée* de votre carte, il sera nécessaire de fournir la taxe d'habitation de votre nouveau logement.

*Cessation des droits d'utilisation de la carte en cas de décès ou déménagement.

CONDITIONS DE DÉPÔTS

Les particuliers doivent présenter à chaque entrée :

- La carte d'accès
- Une pièce d'identité



La carte d'accès, à validité illimitée, autorise à vider jusqu'à 3 tonnes dans la limite de 15 passages annuels.

Seules les personnes inscrites sur la carte (titulaire et ayant-droit) seront autorisées à déposer leurs déchets !



INTERDICTIONS



Camions bennes à plateau / Camionnettes ouvertes



PTAC supérieur à 3,5 TONNES



Hauteur supérieure à 2,80 M



Professionnels



Récupérer les déchets déposés par autrui

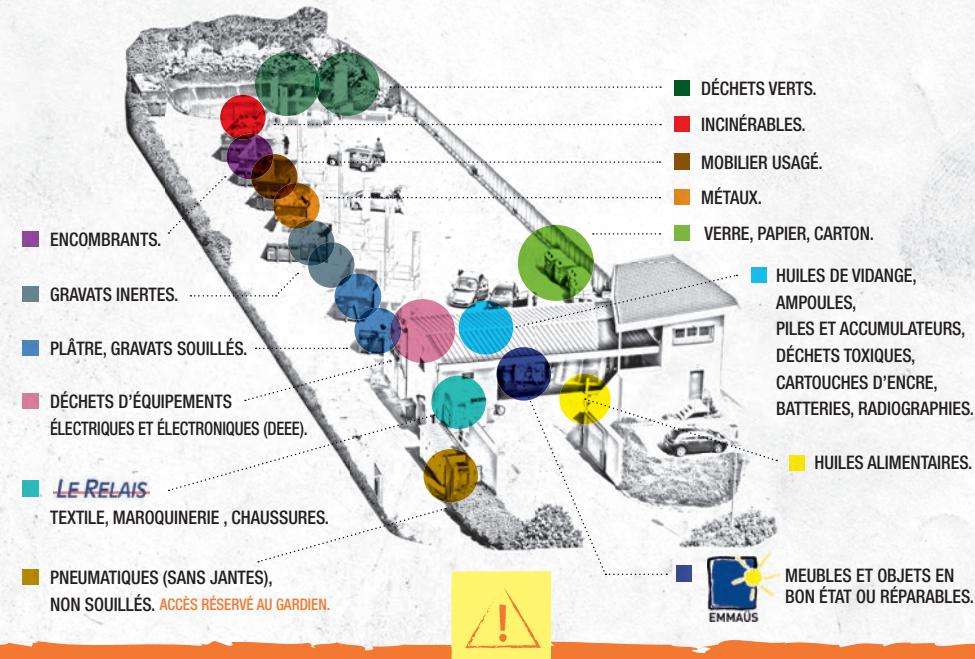


Sortir les enfants des véhicules



Fumer sur la déchetterie

ZONES DE DÉPÔTS



DÉCHETS INTERDITS

LES PRINCIPAUX DÉCHETS REFUSÉS AU DÉPÔT SONT LES SUIVANTS :

AMIANTE - BOUTEILLES DE GAZ - EXTINCTEURS - DÉCHETS EXPLOSIFS - MOTEURS - CARROSSERIE DE VÉHICULES - MÉDICAMENTS - DÉCHETS D'ACTIVITÉ DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX.